

Les ordres émanant du gouvernement sont appelés et examinés dans l'ordre établi par le gouvernement.

Je prie les députés de se reporter au *Feuilleton et Avis* d'aujourd'hui; ils verront que les subsides sont le premier article inscrit à l'ordre du jour, sous la rubrique «Ordres émanant du gouvernement». Il est évident que le gouvernement est parfaitement libre de mettre ou non en délibération les subsides. Ce pouvoir n'est pas assorti d'une limite de temps. Quoi qu'il en soit, la pratique veut que le gouvernement désigne les jours réservés à l'étude des subsides au moins 24 heures avant le jour en question, afin de permettre à l'opposition de présenter une motion dans le délai prescrit. Je me suis conformé en tous points à cet usage dont il n'est question ni à l'article 63, ni ailleurs dans le Règlement.

J'insiste sur le fait que c'est l'initiative de l'opposition, qui apparemment se plaint maintenant de ma façon de procéder, qui m'a empêché d'annoncer à la Chambre quels jours seraient réservés à l'étude des subsides. En outre, j'ai pris toutes les mesures opportunes et raisonnables qu'il fallait pour informer l'opposition des travaux de la Chambre prévus par le gouvernement pour lundi et mardi. J'ai aussi observé au pied de la lettre les dispositions des articles 23(2) et 63 qui régissent la procédure à employer dans de tels cas.

Enfin, s'il s'agit de laisser aux députés suffisamment de temps pour étudier la question mise en délibération à la Chambre, je tiens simplement à faire remarquer que, en déposant sa motion, l'opposition officielle a interdit de révéler l'objet de la motion jusqu'à ce qu'elle soit imprimée. Par la même occasion, du fait de l'initiative prise par l'opposition officielle, la majorité des députés ne savaient pas quel sujet préparer afin de pouvoir participer pleinement au débat. En d'autres mots, le sujet a fait l'objet d'un embargo. Évidemment, nous sommes disposés à défendre la position du gouvernement à l'occasion d'une motion des subsides, mais les obligations sont réciproques. Je vous dis simplement ceci, Votre Honneur, et c'est que nous nous sommes conformés aux exigences du Règlement pour ce qui est de désigner les jours alloués. Dans ce cas-ci, les députés ont eu la fin de semaine entière pour préparer le débat d'aujourd'hui et, en fait, celui de demain aussi.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je voudrais faire une rectification. Je suis député depuis déjà pas mal d'années. Il est normal que le gouvernement fasse part de ses projets après le début de la période réservée à l'étude des affaires courantes, et non pas après que l'ordre du jour a été mis en délibération. Je rappelle au leader parlementaire du gouvernement que son argument selon lequel il n'a pas pu annoncer les travaux de la Chambre car il n'en a pas eu le temps ne tient pas debout en fait et ne tient pas compte de nos usages et de notre tradition. Il aurait pu faire son annonce les deux fois avant l'appel de l'ordre du jour. Voilà la procédure habituelle qu'il faut suivre pour ces questions.

M. Hnatyshyn: Je croyais vendredi que nous aborderions les travaux de la Chambre.

M. le Président: Les députés ont sans doute présumé que j'ai consacré la matinée à vérifier les précédents à ce sujet. J'avais l'impression que la question serait soulevée.

Les subsides

Je tiens à faire remarquer au député que le Règlement a été observé au pied de la lettre. Par conséquent, je dois déclarer qu'il n'y a pas matière à faire un rappel au Règlement.

Il y a cependant une chose que je tiens à confirmer officiellement. Les députés soutiennent qu'un avis m'a été présenté à 16 h 37 le vendredi, tandis que j'occupais le fauteuil. Or, en réalité, je n'ai pas reçu cet avis à ce moment-là. L'avis en question a été envoyé à mon bureau quelques minutes auparavant. C'est un exemplaire de la lettre qu'on m'a envoyée à mon bureau qui a été présenté au greffier à 16 h 37 vendredi dernier.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 63 DU RÈGLEMENT—L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement de n'avoir pas reconnu l'importance que les Canadiens accordent aux produits chimiques toxiques dans l'eau et à d'autres aspects écologiques.

—Monsieur le Président, en proposant que la Chambre blâme le gouvernement de n'avoir pas reconnu l'importance que les Canadiens accordent aux produits chimiques toxiques dans l'eau et à d'autres aspects écologiques, en cette journée d'opposition désignée à l'improviste, je suis forcé de conclure que le gouvernement nous a donné la nette impression d'avoir perdu le sens de l'orientation vendredi en fin d'après-midi. Il a alors laissé tomber un important projet de loi budgétaire, et nous nous sommes demandé pourquoi. Neuf mois environ après le budget de mai dernier, le gouvernement n'a pas encore adopté les projets de lois nécessaires.

Des voix: Oh, oh!

M. Caccia: Dans l'opposition, force nous est de conclure que le gouvernement perd la maîtrise de son calendrier de travail, si tant est qu'il en ait jamais eu.

Les députés sont en droit de se demander pourquoi parler de produits chimiques toxiques aujourd'hui. La réponse, c'est que le moment est venu de faire état de la performance déplorable du gouvernement, ponctuée depuis son arrivée au pouvoir en septembre 1984 de coupures, d'inaction, de promesses violées, de négligence, de contradictions et de secrets.

Les députés sont également en droit de demander: Pourquoi parler de produits chimiques toxiques puisqu'il se passe bien d'autres choses au pays? C'est parce qu'il s'agit, bien sûr, d'une question d'importance pour les Canadiens, puisque ce que les produits chimiques toxiques mettent en cause c'est en fin de compte notre eau, notre santé, nos aliments. Les produits chimiques toxiques influent sur la vie de tous les Canadiens, ceux des générations à venir comme ceux de la génération actuelle. Donc, un débat sur les produits chimiques toxiques, c'est en réalité un débat sur la santé. Un débat également sur l'économie. Ce dont nous avons l'intention de parler aujourd'hui, c'est de l'importance pour les générations futures de la qualité de l'eau, c'est-à-dire en réalité de la santé, de la